



numéro

60

Édition

Commune de
Port-Valais

Graphisme

COMM manager Sàrl

Imprimerie Gessler SA

1950 Sion

Impression

2000 exemplaires

Parution

2 x par année



Convocation

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le mardi 3 décembre 2019, à 20h00 à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour:

1. Lecture du protocole
2. Lecture et adoption du budget 2020
3. Service Technique Intercommunal
/ Présentation du projet
4. Service Technique Intercommunal
/ Approbation de la constitution de la société
/ Approbation de la forme juridique
5. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2020 est soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe municipal où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Le budget peut aussi être téléchargé sur le site internet www.port-valais.ch.

Administration communale de Port-Valais

Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire, nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.

Sommaire

Editorial – Personnel communal	2
Budget 2020	3
Commentaires relatifs aux budget	4-7
Budgets 2020 – Investissements	8
Inauguration de la nouvelle Administration communale	9
Création d'un service technique intercommunal	10-11
Tunnel des Evouettes	12
Passeport Seniors	13
Contrôle zones 30km/h — Après-midis récréatifs	14
Parkings - Exploitation et jalonnement	
Bonne fête à nos nonagénaires	15
Un nouveau parc qui conjugue jeux, détente et nature	16
Jardins et paysages : miroirs de l'homme	17
Prix des mérites communaux	
Bâtiment scolaire des Evouettes	18
Dépôtoir	19
Bibliothèque	20
Déblaiement des neiges, stationnement des véhicules et élagage	21
Lutte contre les nuisances à Port-Valais	22
Année culturelle 2020	23
Marché de Noël	24

Éditorial



Vous tenez entre les mains la 60^e édition de notre bulletin d'information. Chaque semestre, il nous permet de vous faire connaître la vie de notre commune et les projets qui nous tiennent à cœur. La motivation du Conseil communal à œuvrer pour améliorer sans cesse notre cadre de vie, tout en veillant à une saine gestion du budget communal est toujours vive.

Nous vous souhaitons une belle saison d'hiver en nous réjouissant de partager le fruit des projets enthousiasmants qui nous occupent. Bonne lecture !

Pierre Zoppelletto - Président

PERSONNEL COMMUNAL

ARRIVÉES - DÉPARTS - NAISSANCE - JUBILAIRES - DÉPARTS À LA RETRAITE - CHANGEMENTS DE POSTE

ARRIVÉES

- Lipovica Rezak
Auxiliaire Administration
- Misini Benita
Stagiaire – Crèche et UAPE
- Monachon Nathalie
Service des bâtiments
- Nicolerat Romain
Stagiaire puis apprenti agent d'exploitation – Travaux publics
- Ouédraogo Armel – Directeur des structures d'accueil
- Richard Sofia – Administration
- Schiltz Laeticia
Stagiaire MPC – Administration
- Stauble Julie – Administration
- Verdegaal Pancratius
Auxiliaire – Travaux publics

NAISSANCE

- Elise, fille de Loïc Bussien

DÉPARTS

- Groff Juliette
Stagiaire – Crèche et UAPE
- Lopes Moniz Miranda Marcelina
Service des bâtiments
- Nicolerat Romain
Apprenti agent d'exploitation – Travaux publics
- Semedo Tavares Ivanilda
Service des bâtiments

JUBILAIRES

- Adamcik Derivaz Annie
Patrouilleuse scolaire – 15 ans
- Pedolin Martina
Crèche – 10 ans
- Schürmann Vincent
Service des bâtiments – 15 ans
- Wiget Anouk
Administration – 15 ans

DÉPARTS À LA RETRAITE

- Bressoud Rose-Marie
Service des bâtiments
- Burri Lise – Directrice des structures d'accueil
- Chappaz Philippe
Port et Travaux publics
- Hafner Danielle – Administration

CHANGEMENTS DE POSTE

- Meier Nicolas de « Auxiliaire » à l'Administration à « Employé » à l'Administration
- Richon Maxime de Stagiaire à Apprenti socio-éducatif à la crèche et à l'UAPE

BUDGET 2020

RÉCAPITULATIF DU BUDGET 2020

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Administration générale	1 917 495,00	92 800,00	-.--	-.--
Sécurité publique	1 413 970,00	348 400,00	15 000,00	-.--
Enseignement et formation	3 028 310,00	94 300,00	272 000,00	-.--
Culture, loisirs et culte	1 705 330,00	365 500,00	1 245 500,00	30 000,00
Santé	94 770,00	-.--	3 600,00	-.--
Prévoyance sociale	2 663 950,00	800 420,00	365 500,00	-.--
Trafic	2 393 130,00	453 300,00	550 000,00	-.--
Protection et aménagement de l'environnement	2 597 885,00	2 223 700,00	802 000,00	-.--
Economie publique	1 151 610,00	1 453 000,00	118 000,00	-.--
Finances et impôts	348 000,00	11 935 520,00	-.--	-.--
Sous-total	17 674 450,00	17 766 940,00	3 371 600,00	30 000,00
Excédent de recettes du Compte de fonctionnement après déduction de CHF 2'521'600.00 d'amortissements ordinaires et CHF 500'000.00 d'amortissements complémentaires. Investissements nets	92 490,00			3 341 600,00
Total des charges et des revenus	17 766 940,00	17 766 940,00	3 371 600,00	3 371 600,00

COMMENTAIRES

RELATIFS AU BUDGET DE LA COMMUNE DE PORT-VALAIS

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et approbation le budget pour l'année 2020.

Le Conseil municipal a approuvé celui-ci lors de sa séance du 8 octobre 2019.

Considérations générales

Le budget est un outil de prévision et surtout d'aide au pilotage de la collectivité.

Le Conseil communal a une multitude de projets intéressants qui lui ont été soumis. Les domaines concernent tant l'évolution de la commune, la dynamique des entreprises ou le bien-être des citoyens. La difficulté réside dans le choix, autant du point de vue de la priorité que du financement. Le Conseil communal veille scrupuleusement à l'aspect financier et essaie d'investir à hauteur de la marge d'autofinancement afin de conserver l'équilibre.

Budget de l'exercice 2020

Sur la base d'une analyse minutieuse des comptes 2018, du budget 2019, de la situation intermédiaire des comptes 2019 et des besoins spécifiques, le Conseil communal porte à votre connaissance le budget 2020.

RÉSULTAT

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)				
Marge d'autofinancement	+ CHF	2 832 539,14	2 853 085,00	3 114 090,00
Amortissements ordinaires	- CHF	2 257 159,76	2 426 600,00	2 521 600,00
Amortissements complémentaires	- CHF	500 000,00	400 000,00	500 000,00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-.--	-.--	-.--
Excédent de charges	= CHF	-.--	-.--	-.--
Excédent de revenus	= CHF	75 379,38	26 485,00	92 490,00

L'excédent de revenus se monte à CHF 92'490.00, en augmentation par rapport au budget, également par rapport aux comptes sous analyse.

AUTOFINANCEMENT

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
Résultat après amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	15 705 512,84	14 096 615,00	14 652 850,00
Revenus financiers	+ CHF	18 538 051,98	16 949 700,00	17 766 940,00
Marge d'autofinancement (négative)				
Marge d'autofinancement	= CHF	2 832 539,14	2 853 085,00	3 114 090,00

L'autofinancement se monte à CHF 3'114'090.00, en augmentation par rapport au budget, également par rapport aux comptes sous analyse.

INVESTISSEMENTS

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	3 437 542,86	5 211 600,00	3 371 600,00
Recettes	- CHF	474 798,90	1 120 000,00	30 000,00
Investissements nets	= CHF	2 962 743,96	4 091 600,00	3 341 600,00

Les investissements nets se montent à CHF 3'341'600.00, en diminution par rapport au budget, mais en augmentation par rapport aux comptes sous analyse.

FINANCEMENT

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)				
Marge d'autofinancement	+ CHF	2 832 539,14	2 853 085,00	3 114 090,00
Investissements nets	- CHF	2 962 743,96	4 091 600,00	3 341 600,00
Investissements nets (négatifs)				
Insuffisance de financement	= CHF	130 204,82	1 238 515,00	227 510,00

L'insuffisance de financement s'élève à CHF 227'510.00.

Principaux écarts par rapport au dernier compte annuel (2018)

De manière générale et sur l'ensemble du budget, le calcul des participations à tous les services intercommunaux est désormais basé sur une population de 4'120 habitants (OFS état au 31.12.2018) incluant les élèves de l'école hôtelière représentant à eux seuls environ 400 personnes.

La participation financière de la Commune est donc ajustée à cette nouvelle réalité.

CHARGES DU PERSONNEL

• Salaires et charges CHF +240'000.00

Le déménagement de l'Administration communale dans les nouveaux locaux de la Gare a permis d'ouvrir de nouveaux postes de travail qui manquaient à l'organisation. Cet élément avait été mis en évidence lors des audits effectués par des intervenants externes dans le courant de l'année 2018. La majorité des secteurs ont subi des changements.

BIENS ET SERVICES

Sur l'ensemble des biens et services une diminution de CHF -713'000.00 ressort du budget par rapport aux comptes 2018, pour des dépenses non reconduites ou évaluées avec prudence. Les principaux comptes concernés sont les suivants :

- L'exercice 2018 avait supporté une perte sur débiteurs conséquente que nous ne prévoyons pas pour 2020 (CHF -109'000.00). De plus l'ajustement de la valeur des titres effectué en 2018 ne devrait pas être nécessaire en 2020 (CHF -269'000.00).
- Pour l'achat de carburant (CHF -162'000.00), les estimations sont effectuées sur la base d'une saison « moyenne » tout en sachant que le facteur météorologique influence considérablement ce calcul.
- Le réaménagement des pavillons du bord du lac n'a pas lieu d'être reconduit sur le prochain exercice (CHF -43'000.00).
- En 2018, un travail d'analyse en lien avec le réseau d'eau et le tunnel a été effectué en vue des travaux planifiés (CHF -56'000.00).
- Dans le secteur de l'enseignement, le nombre de classes étant suffisant, il n'est pas nécessaire de prévoir une ouverture de classe (CHF -18'000.00).

- L'entretien de l'éclairage public prévoit un recul (CHF -25'000.00).
- L'entretien des véhicules (CHF -24'000.00) voit un recul de budget car des gros frais ont été consentis en 2018, mais un des véhicules sera finalement changé en 2020 au travers d'un leasing. Malgré cela le total des leasings est en baisse (CHF -22'000.00), la plupart des contrats étant arrivés à échéance.
- Le réaménagement de la déchetterie commencé en automne 2019 nécessite l'acquisition de nouveaux équipements financés par des leasings (CHF +35'000.00).
- Etant donné la superficie des nouveaux locaux administratifs, le service de nettoyage a été attribué à une entreprise locale (CHF +36'000.00).

INTÉRÊTS PASSIFS

Le contexte économique nous permet d'emprunter à des taux très avantageux, ce qui nous fait économiser une somme importante d'intérêts passifs (CHF -38'000.00).

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont en augmentation (CHF +264'000.00).

Ce phénomène découle des importants investissements consentis durant ces dernières années qui doivent être amortis à hauteur de 10% selon la norme cantonale en vigueur actuellement.

DÉDOMMAGEMENTS À DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

En raison de ses services intercommunaux, le montant des participations devient toujours plus important.

- Le budget du CMS atteint la somme annuelle de CHF 291'00.00 (+117'000.00), ce chiffre varie selon le résultat annuel du CMS.
- L'Association des communes du Haut-Lac, pas encore existante en 2018, implique un coût supplémentaire pour 2020 (CHF +61'000.00).
- Pour répondre à la demande des paroisses, une réévaluation de la participation financière par paroissien a été proposée. L'augmentation ne sera consentie que si elle est acceptée par les quatre communes membres de l'ACHL. Pour Port-Valais cela représente (CHF +26'000.00).

COMMENTAIRES (suite)

RELATIFS AU BUDGET DE LA COMMUNE DE PORT-VALAIS

SUBVENTIONS ACCORDÉES

- La dotation d'une classe supplémentaire implique une contribution communale plus élevée au traitement du personnel enseignant (CHF +69'000.00).
- Le budget cantonal de l'harmonisation du financement des régimes sociaux prévoit une augmentation de 9.23% par rapport au budget 2019, soit une hausse d'environ 8 mio pour l'ensemble du canton. Notre participation aux institutions sociales et aux prestations complémentaires augmente à hauteur de (CHF +62'000.00) et au niveau de l'aide sociale à hauteur de (CHF +141'000.00).

FINANCEMENTS SPÉCIAUX

- Le budget 2020 prévoit avec satisfaction une réduction du déficit du service de l'eau potable (CHF -129'000.00), ce qui signifie que les différents ajustements effectués améliorent la situation.
- Pour le traitement des eaux usées, le règlement est en cours d'homologation auprès du canton. À ce jour, avec les informations en notre possession, le budget 2020 prévoit à nouveau un déficit (CHF +58'000.00). En revanche, cette année, une partie des investissements sur le réseau (CHF 200'000.00), sera prélevée sur le fonds de réserves.
- Le résultat du traitement des déchets est bénéficiaire, mais en baisse (CHF -125'000.00) en raison des rétrocessions de la vente des sacs taxés moins élevées que lors de l'entrée en vigueur du système.

IMPÔTS

- L'estimation prudente sur l'ensemble des impôts prévoit une augmentation (CHF +146'000.00).

REVENUS DES BIENS

- En ce qui concerne les locations des biens communaux, le budget tient compte des contrats de base, une partie étant soumise à la variation saisonnière, de plus une partie des biens loués ont fait l'objet d'une vente en 2019 (CHF -84'000.00).

CONTRIBUTIONS (RECETTES)

- Comme indiqué dans les comptes autofinancés, les taxes pour l'enlèvement des déchets enregistrent un recul de (CHF -80'000.00) et la vente de carburant estimée avec prudence (CHF -143'000.00) sachant que le carburant acheté est revendu.

Considérations finales

Avec une marge d'autofinancement en augmentation due aux dissolutions des réserves et des amortissements à 10%, le résultat escompté de CHF 92'490 est satisfaisant.

Les investissements 2020 sont proches de la marge d'autofinancement calculée.

Concernant les comptes autofinancés, nous pouvons déjà observer une amélioration satisfaisante dans les secteurs de l'eau potable et de la gestion des déchets et espérons pouvoir compter sur l'approbation du nouveau règlement sur le traitement des eaux usées prochainement.

Au vu des informations contenues dans le message, le Conseil communal recommande aux citoyennes et citoyens d'accepter le budget tel que présenté.

Mobilité de loisir

Le montant proposé en investissement concernant la mobilité de loisir concerne la mise à l'enquête et l'homologation de différents itinéraires:

- Chemin pédestre de l'angle du chemin Sous les Batailles et Les Severeux, aux Evouettes, à la chapelle de Port-Valais.
- Itinéraire VTT de la colline de Port-Valais à la Dérotchia par la route de Chalavornaire.
- Chemin de montagne du Plan du Jorat au sommet du Grammont.
- Divers modifications de la circulation piétonne et à vélo en plaine.

Il s'agit d'un montant d'étude. Il ne concerne pas la construction ni le balisage qui seront envisagés une fois l'enquête réalisée.

Pour le Conseil communal, des itinéraires de qualités, diversifiés et en harmonie avec la mobilité future sont une mise en valeur de notre patrimoine communal.

► Route des Iles

Dans le cadre du maintien du patrimoine bâti, dont les routes communales font partie, une remise en état sera réalisée sur un tronçon de la route des Iles au Bouveret.

► Création d'un service technique intercommunal

Comme expliqué dans ces pages, un service technique intercommunal va être créé dans le courant de l'année 2020.

La somme budgétisée couvre principalement le montant du capital-actions.

► Éclairage public

L'entretien de l'éclairage public est une des priorités de notre service technique afin que celui-ci puisse remplir son rôle sécuritaire pour la mobilité. Un montant annuel est consacré à l'entretien, l'extension du réseau ou encore au renouvellement des luminaires.

► Aménagement du local des Travaux publics

L'optimisation des places de stockage ainsi que l'aménagement de zones sanitaires pour nos collaboratrices et collaborateurs doivent aujourd'hui être entrepris. Un montant est alloué pour réorganiser l'espace intérieur du bâtiment.

► Mise à jour du PGEE

Périodiquement, le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) doit légalement être tenu à jour, exigence de l'Etat du Valais.

Pour cette nouvelle étape, une collaboration a été menée avec les 3 autres communes partenaires du Haut-Lac afin de déposer un projet commun.

► Réseau d'eau des Evouettes: Rénovation du bassin de 200m³

La rénovation d'un des 2 bassins s'inscrit toujours dans le plan de remise à niveau du réseau d'eau des Evouettes.

Ces travaux seront en partie financés par l'Etat du Valais dans le cadre du tunnel des Evouettes.

► Réseau d'eau des Vignes

Une deuxième campagne de remise à niveau du réseau d'irrigation des vignes aux Evouettes est planifiée pour 2020.

Ce remplacement de conduites est principalement réalisé par les collaborateurs du service technique.

► STAP Vieille Chenevières

Cette station de pompage d'eaux usées étant fortement dégradée et de plus, implantée sous une terrasse d'un particulier, une nouvelle structure doit être construite dans une zone plus adaptée.

Des travaux conséquents au niveau génie civil seront donc lancés dans le premier semestre 2020.

► Collecteur d'eaux usées - Ancien Bellevue

Dans le cadre du chantier «Ancien Bellevue», un collecteur communal doit être déplacé car celui-ci coupe la parcelle privée et empêche la construction du bâtiment.

La Commune profitera de ces travaux pour faire un séparatif (PGEE) pour les eaux claires de la route cantonale.

► Nouvelles structures d'accueil

L'entrée en fonction de nos nouvelles infrastructures parascolaires aura lieu en début d'année 2021. Les enfants, dès leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, y seront accueillis dans un lieu de vie adapté à leurs besoins. De la salle de soins à la salle de jeux, tout est pensé afin que les enfants puissent s'épanouir tout en veillant à leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Par conséquent, un investissement dans du mobilier adapté et des équipements d'exploitation spécifiques aux activités parascolaires est primordial à la conception de ce magnifique projet.

BUDGETS 2020 - INVESTISSEMENTS

	Chiffres en CHF	
	Dépenses	Recettes
SÉCURITE PUBLIQUE		
Vidéosurveillance des espaces publics	15 000,00	
	15 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Isolation et peinture école du Bouveret	272 000,00	
	272 000,00	0,00
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Aménagement floral	30 000,00	
Réaménagement de la place de jeu Tauredunum	130 000,00	
Mobilité de loisirs	15 000,00	
Tennis	370 000,00	
./. Subvention tennis		30 000,00
Tauredunum - Etude nouvelle chaufferie et ventilation	54 000,00	
Tauredunum - Remplacement de la chaudière à mazout - 1 ^{ère} étape	273 500,00	
Bâtiment Complexe sportif - Nouvelle chaufferie - étude préliminaire	23 000,00	
Aménagement Quai Laval	350 000,00	
	1 245 000,00	30 000,00
SANTÉ		
Secours sanitaires (Canton)	3 600,00	
	3600,00	0,00
PRÉVOYANCE SOCIALE		
Institutions sociales (Canton)	10 500,00	
Nouvelle structure d'accueil - aménagement intérieur	355 000,00	
	365 500,00	0,00
TRAFIC		
Routes cantonales (Canton)	80 000,00	
Routes communales - Route des Iles	80 000,00	
Création Service technique intercommunal	130 000,00	
Contrôle et homologation des Zones 30	30 000,00	
Eclairage public	50 000,00	
Aménagement locaux travaux publics	80 000,00	
Aménagement Place de la Gare	50 000,00	
Jalonnement et signalisation parking	50 000,00	
	550 000,00	0,00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
Mise à jour PGEE et PREE	72 000,00	
Réseau d'eau des Evouettes - Rénovation bassin	65 000,00	
STAP eaux usées Vieilles Chenevières	320 000,00	
Collecteur eaux usées Bellevue	300 000,00	
Réseau eau des vignes	10 000,00	
Déchetterie	35 000,00	
	802 000,00	0,00
ÉCONOMIE PUBLIQUE		
Bornes électriques des estacades	60 000,00	
Ponton «Dériveurs et Aviron»	35 000,00	
La Barge — Rénovation sanitaires	23 000,00	
	118 000,00	0,00
Sous-total	3 371 600,00	30 000,00
Investissements nets		3 341 600,00
TOTAL	3 371 600,00	3 371 600,00

INAUGURATION

DE LA NOUVELLE ADMINISTRATION COMMUNALE

Bâtiment
classé
monument
d'importance
cantonale



Depuis le 24 juin 2019, l'Administration communale de Port-Valais a pris ses quartiers dans ses nouveaux locaux à l'ancienne Gare du Bouveret.

Après 16 mois de travaux, le bâtiment a été officiellement inauguré les 6 et 7 septembre derniers et offre aujourd'hui un confort accru aussi bien pour le public que pour le personnel communal.

Voici quelques photos de ce bâtiment classé monument d'importance cantonale après ces travaux de réfection.



CRÉATION

D'UN SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL ST-GINGOLPH / PORT-VALAIS

Les Communes du Haut-Lac collaborent depuis plusieurs décennies dans différents domaines d'activités afin d'optimiser, de rationaliser et de pérenniser les structures publiques. Dernièrement, l'ensemble de ces collaborations ont été regroupées avec succès sous une même entité, soit l'Association des Communes du Haut-Lac (ACHL). La création de celle-ci avait pour objectif principal d'améliorer la gouvernance des services mais également de les intégrer dans un cadre légal.

Indépendamment des administrations communales, il reste encore aujourd'hui un service de taille au sein de chaque commune, soit le service technique. Celui-ci regroupe les activités des travaux publics, des services industriels et des bâtiments. Organisés de manières différentes au niveau du Haut-Lac, il a tout de même été constaté que les besoins, attentes ou encore contraintes rencontrés dans ces services sont relativement semblables d'une commune à l'autre. Afin de disposer d'un état plus précis de la situation, un audit a donc été effectué dans 3 communes du Haut-Lac, la dernière n'ayant pas manifesté à ce jour le besoin de s'y prêter.

Considérant les conclusions des rapports d'audits, les communes de Port-Valais et de St-Gingolph se sont réunies afin d'évaluer la faisabilité de réunification de leurs services respectifs. Cette démarche bilatérale se justifie par le fait que les 2 autres communes du Haut-Lac ne souhaitent actuellement pas se lancer dans une telle démarche.

Au travers d'une société privée spécialisée dans le domaine, un projet a donc été lancé, avec la participation active d'un groupe de travail intercommunal de St-Gingolph et Port-Valais, dans le but de créer une nouvelle structure pouvant reprendre l'ensemble des prestations des services techniques.

Un cadre de projet a été posé par le groupe de travail fixant des objectifs:

- Créer une entité intercommunale en charge de l'exploitation du patrimoine technique des communes. Elle doit également permettre l'intégration à terme de futurs partenaires (autres communes du Haut-Lac).

- Reprendre l'ensemble des collaborateurs communaux.
- Mettre en place une direction qui aura pour mission de gérer l'entité intercommunale « Services techniques » sur les plans techniques, financiers, organisationnels et stratégiques. Cette direction aura également un rôle de soutien et de bureau conseil pour les deux conseils communaux.
- Conserver l'autonomie des Communes, donc de ne pas déléguer leurs attributions définies dans la loi sur les Communes. En d'autres termes, les Communes attribueront des mandats à cette entité intercommunale pour l'exécution de tâches et travaux découlant de leurs décisions.
- Centraliser les ressources humaines et matérielles, de créer un magasin/dépôt afin de rationaliser l'organisation du travail et la gestion du stock de marchandises.
- Réaliser des prestations uniquement pour le secteur public, au prix de revient, sans dégagement de bénéfices.

Afin de mieux appréhender ce que représente le regroupement des Services Techniques de St-Gingolph et Port-Valais, le groupe de travail a fait ressortir quelques chiffres clés, soit:

- Effectif : 25 collaborateurs et 3 apprentis, soit environ 22 équivalents plein-temps (EPT)
- Chiffre d'affaires annuel : CHF 8 millions
- Nombres de prestataires et fournisseurs : 300

Sur la base de ces différents chiffres et les objectifs convenus, une analyse a été effectuée quant à la forme juridique à adopter pour cette structure intercommunale afin que celle-ci puisse évoluer d'une manière efficiente et répondre ainsi aux attentes des conseils communaux. Au final, c'est la Société Anonyme (SA) qui s'avère être la plus adaptée à la situation.

C'est donc sur cette base que le projet de création d'une entité intercommunale « Services Techniques » a été élaboré et que le processus de fondation d'une SA a été lancé.

A ce jour, ces principaux documents constitutifs de la future société ont été édités :

- Contrat de fondation et de participation de la société
- Statuts de la société
- Procès-verbal de constitution

Le capital-actions, fixé à CHF 100'000, sera réparti proportionnellement aux montants des budgets de fonctionnement des services techniques cumulés des deux communes, sur une moyenne de 3 années (2016-2017 et 2018).

À la création de la société, le capital-actions sera donc de :

- Commune de Port-Valais : 79%
- Commune de St-Gingolph : 21%

Un conseil d'administration sera naturellement mis en place pour assurer la gestion de la société intercommunale, avec une répartition des sièges tel que mentionné ci-dessous :

- Commune de Port-Valais : 2 sièges
- Commune de St-Gingolph : 1 siège

Etant donné les besoins en surface pour le développement de cette société et considérant le patrimoine bâti actuel disponible sur le territoire des deux communes, il a été convenu que l'implantation de celle-ci se fera au Bouveret, au même titre que l'inscription du siège social.

La première étape de ce projet, porté par les deux Conseils communaux, est que les assemblées primaires acceptent la création de cette nouvelle entité. En cas de soutien des citoyens, le groupe de travail poursuivra alors sa mission par le développement structurel de la société, selon la projection suivante :

- Création de la nouvelle société : Juillet 2020
- Engagement de la direction : Octobre 2020
- Mise en activité de la société : Janvier 2021

D'une manière générale, la création de la Société Anonyme « Services Techniques » permettra de regrouper les forces actuelles afin d'améliorer et d'augmenter le type de prestations offertes. Dès lors, l'exploitation et la stratégie de développement des infrastructures communales, le soutien et le conseil technique aux exécutifs respectifs s'en verront nettement optimisés.

Pour cela, les Conseils Communaux de St-Gingolph et Port-Valais invitent leurs citoyens à approuver la création de cette société lors des Assemblées primaires respectives, où de plus amples informations leurs seront communiquées.

Le groupe de travail intercommunal St-Gingolph – Port-Valais

TUNNEL DES EVOUETTES

ACTUALITÉS – SEPTEMBRE 2019



Exécution
de la voûte
de jetting

Pour rappel, les travaux ont débuté le 4 décembre 2018. Le percement du tunnel des Evouettes se déroule, du nord au sud, en étapes de 9 mètres avec pour chaque étape l'alternance de l'injection d'une voûte de jetting suivie de l'excavation. L'excavation de la dixième étape s'est achevée le 8 septembre 2019. Nous sommes en train d'injecter la voûte de la onzième étape. Au portail sud, après l'exécution des confortements de terrain sous la forme d'imposants pieux en béton, les terrassements sont en cours de finalisation.

Le chantier du tunnel des Evouettes sollicite des techniques de construction spécifiques liées au terrain meuble qu'il traverse. Dans le but de protéger les ouvriers lors de l'avancement, une voûte sur le pourtour du tunnel est réalisée avec la technique du jetting, un coulis de ciment projeté sous haute pression dans le terrain en place.

Lors des premières étapes d'avancement, nous avons constaté que lorsque la couverture du terrain sur le tunnel est faible, ce ciment pouvait ressortir ponctuellement en surface. Cela a notamment été le cas, à plusieurs reprises, dans la forêt attenante au portail nord du chantier. Ce coulis de ciment, impressionnant lorsqu'il est en mouvement, s'en-

lève facilement lorsqu'il est sec à l'aide d'une pelle mécanique puis à la main. Ce déblaiement est suivi d'une remise en état soignée par l'entreprise chargée des travaux du chantier.

Ces résurgences de coulis de ciment devraient disparaître avec l'augmentation de l'épaisseur de la couverture du terrain sur le tunnel. Le bureau d'ingénieurs en charge du suivi environnemental, qui suit de façon rigoureuse la remise en état des zones impactées par ces résurgences, n'a relevé aucun dommage majeur, si ce n'est des arbres abîmés et un sol forestier qui devrait retrouver son visage d'origine au printemps prochain.

PASSEPORT SENIORS

2019-2020



La Commission Culture, Aînés et aménagement urbain de la Commune de Port-Valais a le plaisir de vous présenter son programme 2019/20 du Passeport Seniors.

Les places pour ces sorties étant limitées, n'hésitez pas à vous inscrire suffisamment tôt !

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question complémentaire.

Inscriptions auprès de la Commune de Port-Valais au :
024 482 70 07 ou admin@port-valais.ch

Nouvelles sorties et best-seller pour cette 6^e édition :

Nous vous avons concocté un programme où tout le monde pourra trouver des activités à son goût. Cette saison, 10 activités sont proposées à toutes les personnes de 60 ans et plus. Découvrez le reste du programme :

Jeudi 5 décembre 2019

Projection et conférence :

Film 1818, Salle des spectacles, Le Bouveret

Mardi 28 janvier 2020

Excursion à Château-d'Œx

Mardi 4 février 2020

Visite de l'Ecole hôtelière César Ritz et de la collection Mosimann

Mardi 17 mars 2020

Excursion à Sion

Mardi 21 avril 2020

Excursion à Broc

Lundi 11 mai 2020

Excursion à Yvoire

Lundi 15 juin 2020

Excursion dans le Val d'Abondance

- La finance d'inscription est à payer le jour de la sortie auprès de l'accompagnant.
- Le dernier délai d'inscription est fixé à 10 jours avant la date de la sortie.
- Vous recevrez une confirmation d'inscription dans les 7 jours avant la sortie.

CONTRÔLE ZONES 30KM/H

L'Ordonnance sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre nous demande, après un temps d'essai, de contrôler si les objectifs de nos zones 30 km/h sont atteints.

Nous devons contrôler les éléments suivants :

- Détermination de la « V85 » : Ce terme signifie que 85% des utilisateurs d'un tronçon ne doivent pas excéder les 38 km/h,
- Analyse d'éventuels accidents,
- Identification de nouveaux déficits de sécurité.

Après contrôle des éléments ci-dessus, nous devons nous déterminer sur la nécessité de mettre en place des éléments additionnels de modération du trafic.

Ce travail sera réalisé durant l'année 2020 et si des manquements seront constatés, nous proposerons des mesures correctives pour ralentir la circulation. Ces mesures devront ensuite être approuvées par le Canton avant d'être mises en œuvre.



Renforcement des contrôles de vitesse dans les zones 30

Au cours des prochains mois, il a été demandé à la PIHL de renforcer de manière conséquente ses contrôles de vitesse dans les zones 30 km/h.

Ces tronçons étant déjà notre priorité, la Police y accentuera davantage la pose de radars. Le but étant d'assurer la sécurité de tous dans les zones résidentielles.

APRÈS-MIDIS RÉCRÉATIFS

La Commune de Port-Valais organise régulièrement des après-midis récréatifs.

C'est l'occasion de se retrouver pour partager un moment convivial autour d'un jeu de cartes, d'un thé ou d'un café.

Ces activités gratuites sont ouvertes à toutes et à tous !

Les rencontres ont lieu chaque premier mercredi du mois à l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers), à la Route Industrielle 1, au Bouveret.



Rendez-vous dès 14 heures

En 2019, 4 décembre

En 2020, les mercredis 5 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin



Si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer, nous organisons volontiers votre transport.



Informations complémentaires auprès de:

Rolande Loretan 076 336 39 14

PARKINGS

EXPLOITATION ET JALONNEMENT

En haute saison estivale, le Bouveret s'apparente à une petite ville : beaucoup de circulation (notamment induite par la recherche de place de stationnement) et de bouchons, des parkings qui affichent complet, des locaux et résidents parfois mécontents de ces désagréments qu'ils subissent, etc.

Afin de limiter ces désagréments et accueillir ses hôtes dans de meilleures conditions, la Commune de Port-Valais souhaite réviser son concept d'exploitation des parkings durant la haute saison touristique.

À terme, la Commune souhaite également limiter le personnel aujourd'hui déployé sur le terrain pour guider les véhicules.

Afin d'arriver à ces fins, il est primordial de revoir la signalisation de tous nos parkings. La signalisation actuelle à l'intérieur de notre commune a été déployée au grès des ouvertures des nouvelles activités présentes sur place et non de manière coordonnée et planifiée.



Il convenait dès lors de revoir ce concept et de véritablement repenser le chemin du touriste et de proposer une vue globale.

En 2019, l'étude a été réalisée et la mise en œuvre se fera au début de l'année 2020.

BONNE FÊTE

À NOS NONAGÉNAIRES !



Cette année, la Commune de Port-Valais a le plaisir de fêter 3 nonagénaires.

Monsieur Werner Burren – 08.04.1929

Madame Juliette Grept – 09.08.1929

Monsieur Julius Biefer – 27.12.1929

Afin de célébrer dignement cet anniversaire, nos aînés ont été invités le 2 octobre dernier à un repas entre contemporains. Entourés de leurs proches, ils ont eu le plaisir de partager un moment de convivialité et d'échange avec une délégation du Conseil communal.

Nous profitons de ce message pour féliciter chaleureusement nos nonagénaires et leur adresser nos meilleurs vœux de santé.

UN NOUVEAU PARC

QUI CONJUGUE JEUX, DÉTENTE ET NATURE



La petite place de jeux de la salle Tauredunum des Evouettes a fait son temps... La vétusté des installations est l'occasion pour la Commune de réfléchir à l'avenir de cet espace libre à fort potentiel situé idéalement entre le cœur du village et la zone résidentielle. La volonté est claire: fédérer les habitants autour d'un lieu identitaire, dédié à la rencontre, aux jeux, au sport et à la nature. Une simple mise aux normes des installations existantes ne suffit pas pour répondre aux nouveaux besoins de la population.

Le pré communal, exploité partiellement à l'heure actuelle, est reconsidéré dans son ensemble. Sa topographie en légère pente est modifiée pour dégager un replat généreux et ouvrir des possibilités de jeux de balle. Les talus périphériques résultants de ce nivellement sont rendus à la nature: des plantations d'essences locales créent une ceinture verte autour du parc, apportant de l'intimité et de l'ombrage à ce lieu de détente. Les plantes sont rigoureusement choisies pour ne présenter aucun danger auprès des enfants, qui peuvent même goûter à leurs fruits, comme les baies d'aronia ou d'argousier, gorgées de vitamines. L'aspect didactique est développé avec l'étiquetage de la végétation, qui encourage chacun à mieux la connaître et dans le meilleur des cas, à l'installer chez lui en remplacement du thuya, de la laurelle ou du photinia.

Une fois la ceinture verte franchie, les habitants se retrouvent ensemble dans un espace généreux où se déploient des activités pour tous les âges. Une placette marque l'entrée du parc au sud, du côté de la salle Tauredunum. Sa pergola au design contemporain crée un filtre solaire végétal où courent



clématites et chèvrefeuilles. Deux tables de pique-nique et une table de ping-pong s'installent sur le dallage de béton praticable même après la pluie. Aux abords, des jeux en bois de robinier massif non traité proposent une série d'expériences de grimpe, de glisse ou d'équilibre pour les enfants de 3 ans et plus. Filets à grimper, perchoir, perche de pompier, guirlande de cordes, poutres d'équilibre, mikado, tour Volcan, toboggan, jeux sur ressorts et trampoline sont disposés sur un revêtement de copeaux de bois pour amortir les chutes des petits aventuriers. Au nord du parc, un terrain de football en herbe de 15 par 20 mètres offre de quoi disputer un match entre copains, sous les encouragements des supporters assis à l'ombre des nouvelles plantations.

Le long de la Route de la Grange à Taro, une surface perméable est laissée libre pour accueillir exceptionnellement du stationnement lors des grandes manifestations organisées dans la salle polyvalente. Le reste de l'année, des bornes empêcheront la présence de véhicules dans ce lieu propice à la détente.

L'aménagement de ce parc traduit la volonté de la Commune de développer durablement ses espaces libres au sein de son périmètre urbain, en augmentant leur valeur sociale et environnementale. Le projet a été déposé à l'enquête publique à la fin de l'été et le début des travaux est prévu au printemps 2020.

JARDINS ET PAYSAGES:

MIROIRS DE L'HOMME

« Montre-moi ton jardin, je te dirai qui tu es », dit une maxime chinoise. Chacun de nous peut s'amuser à classer son jardin dans l'une des trois familles définies par la paysagiste et chercheuse Magali Paris : jardin demeure, jardin repoussoir, ou jardin sociable. Un jardin ressemble inévitablement à celui qui l'a conçu. Il reflète ses aspirations, ses rêves, ses compétences, ses vertus, parfois même ses folies. Plus que la maison, il est un espace de liberté au sein duquel l'amateur peut oser et créer, en exprimant quelque chose de profondément personnel sans subir le joug d'une quelconque autorité. Et si cette maxime chinoise s'appliquait aussi au paysage? Cela donnerait : « explique-moi ton paysage, je te dirai qui tu es ». Par rapport à la petite portion de territoire que représente un jardin, le paysage est une ressource plus difficile à saisir. Mais pourtant, comme le jardin, il parle des gens et de la relation qu'ils entretiennent avec la terre qui les porte. En cela, il a quelque chose d'intime. Si le paysage est le résultat d'impulsions données par l'homme sur le territoire, en collaborant ou luttant avec les forces naturelles en présence, décrypter le paysage reviendrait à déceler ses motivations profondes. Comme un jardin, le paysage peut être mis à nu, observé, disséqué et révéler des vérités. On le voit au quotidien : il ne laisse personne indifférent, nourrit les conversations et suscite réactions ou émotions. C'est la preuve qu'il joue un rôle central dans nos vies et qu'il participe à notre identité.

Pour les acteurs du paysage, les enjeux sont donc déterminants : quelles impulsions donnons-nous aujourd'hui pour forger le paysage de demain ? Que ce soit à propos du jardin ou du territoire, les mêmes

questions se posent. Quel vide réserve-t-on pour que s'expriment la nature, l'imprévu, l'improbable, l'homme ? Aménage-t-on des lieux où le rêve est rendu possible ? Car si l'aménagement de paysages n'amène pas à rêver, à quoi sert-il ?

A l'heure de la densification des centres urbains, l'espace devient rare et cher, relayant ces questions au second plan. Depuis quelques années, la commune de Port-Valais a saisi l'importance d'augmenter la valeur de ses espaces publics, comme lieux identitaires pour la population et source d'une plus grande biodiversité. L'enjeu est de relier les habitants à leur cadre de vie, en proposant des espaces qui conjuguent détente et nature. Le projet de la Cabane du pêcheur en 2015, celui du Parc des Evouettes en 2020 et la mutation de quelques massifs décoratifs gourmands en eau et en entretien au profit de mélanges vivaces plus naturels sont quelques exemples de cette volonté de réintroduire de la nature et de la rêverie au cœur de l'espace urbain. Ces réalisations constituent des bases de réflexion, de communication et d'aménagement solides et ouvertes pour réorienter la gestion des espaces verts de la commune à l'avenir. A ce sujet, le service technique profite depuis le début de l'année d'un nouveau système de gestion SIG (Système d'Information Géographique), répertoriant, hiérarchisant et adaptant les interventions pour chaque espace. La commune voit aujourd'hui la quantité d'eau pour l'arrosage et les coûts d'entretien diminuer, sa biodiversité augmenter et son paysage se diversifier.

Clotilde Rigaud, architecte-paysagiste, atelier grept sàrl



PRIX DES MÉRITES COMMUNAUX

NOUVELLES DIRECTIVES ET CANDIDATURES

Le Conseil communal de Port-Valais a édité des directives afin de régir de manière plus précise la distribution des mérites communaux.

Ces directives sont consultables sur le site de la Commune www.port-valais.ch.

Elles décrivent 4 types de mérites différents :

- mérite culturel
- mérite sportif
- mérite spécial (social, scientifique, humanitaire)
- mérite extraordinaire



LE MÉRITE CULTUREL

Il est destiné à :

- une personne qui a créé une œuvre marquante dans le domaine artistique
- une personne dont le talent est reconnu sans qu'il ait pour autant créé une œuvre marquante
- une société culturelle ou une personne qui s'est distinguée sur le plan cantonal ou national



LE MÉRITE SPORTIF

Il est destiné à :

- un sportif individuel ou une société qui se sont distingués au niveau cantonal, national ou international
- à une société qui s'est distinguée de manière remarquable dans la promotion du sport



MÉRITE SPÉCIAL

(social, scientifique, humanitaire)

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront examinés et attribués par le Conseil communal sur proposition du groupe de travail. Le mérite spécial est attribué une seule fois à la même personne.



MÉRITE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil communal peut attribuer un mérite extraordinaire à une personne qui s'est illustrée de manière tout à fait exceptionnelle ou qui a grandement contribué au rayonnement de Port-Valais. Le mérite extraordinaire est attribué une seule fois à la même personne.

CANDIDATURE

Vous pensez remplir ces critères ? Ou vous connaissez dans votre entourage (famille, amis, voisin) quelqu'un qui les remplirait ? N'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez télécharger le formulaire de candidature sur notre site internet : www.port-valais.ch

Dépôt des candidatures jusqu'au 15 janvier 2020.

Les candidatures seront ensuite examinées et une proposition sera faite au Conseil communal pour validation.

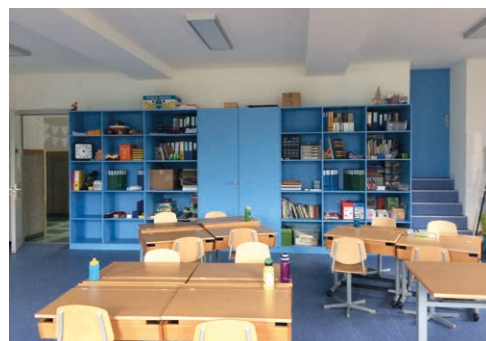
BÂTIMENT SCOLAIRE

DES EVOUETTES

Afin d'améliorer le confort des élèves et des enseignants, durant les vacances d'été 2019, la Commune de Port-Valais a entrepris des travaux de rénovation. Ces travaux ont porté sur la rénovation de trois salles de classe, dont une de réserve et une réservée aux activités manuelles.

Afin d'augmenter la fluidité de la circulation des élèves, deux vestiaires ont été aménagés au rez-de-chaussée du bâtiment.

Nous tenons ici à remercier l'engagement des différents intervenants du chantier (services communaux, entreprises ainsi que le corps enseignant), qui ont permis aux élèves, malgré des délais serrés, d'entamer la période scolaire dans des conditions sensiblement améliorées.



DÉPÔTOIR

LES MESURES DE PROTECTION INDISPENSABLES

Durant le printemps 2019, nous avons pu réaliser les mesures de protection indispensables contre les laves torrentielles aux Evouettes. L'ouvrage réalisé sur le Tové a nécessité le déplacement de 20'000 m³ de terre et de blocs de pierre, la mise en place d'enrochements bruts et la construction en béton armé d'un ouvrage de sortie imposant. Grâce à une implantation pertinente, tout le matériel a pu être valorisé sur le site, sans apport extérieur.

Des mesures en faveur de la biodiversité font également partie intégrante de cet ouvrage. Ce sont principalement des zones inondables qui favorisent la salamandre tachetée. Nous avons en effet l'honneur d'héberger dans nos forêts de bas coteau la plus grande colonie du Valais. Les plantations et la remise en culture de la vigne sont encore à réaliser.



Cet ouvrage a permis également de finaliser le goudronnage de la route et son élargissement entre les murs de vignes ainsi que l'élimination de la digue provisoire devant le réservoir.

La protection du Tové va encore nécessiter des mesures pour augmenter le débit de l'exutoire au canal Stockalper. Celles-ci sont en cours d'évaluation et c'est notamment l'obstacle de la voie CFF qui va nécessiter un ouvrage important.



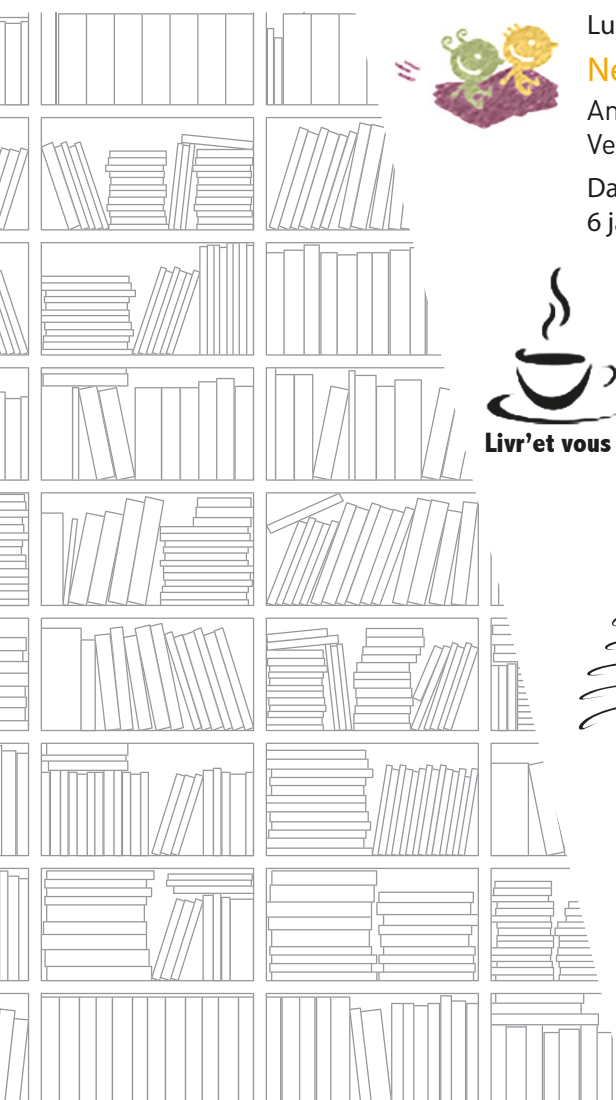
Bibliothèque

Port-Valais

Centre scolaire La Bouverette
1897 Le Bouveret
Tél. 024 481 28 20
biblio.bouveret@romandie.com



QUELQUES ANIMATIONS À VIVRE À LA BIBLIOTHÈQUE



Lundi 2 décembre 2019 de 16h00 à 17h00

Né pour lire

Animation pour parent et enfant à la bibliothèque
Venez partager un doux moment avec votre enfant autour des livres.

Dates prochaines :

6 janvier – 3 février – 2 mars – 6 avril – 4 mai – 8 juin 2020



Livr'et vous !

Vendredi 6 décembre 2019 de 9h00 à 10h00

Café littéraire

Animation ouverte à tous à la bibliothèque
Venez partager vos lectures et découvrir des nouveautés autour d'un café.

Dates prochaines :

10 janvier – 7 février – 6 mars – 1 mai – 12 juin 2020



Les 14 et 15 décembre 2019

Marché de Noël

Animation ouverte à tous à la villa Nauplia
Venez écouter des histoires de Noël lors de votre visite au marché.

Pour donner à tous la possibilité de voir les images de chacun, nous aimerions proposer en consultation, Port-Valais autrefois.

Vous avez des cartes ou des photos anciennes du Bouveret ou des Evouettes ? Nous vous serions reconnaissantes si :

- vous nous les envoyez
par mail à bibliotheque@port-valais.ch
- ou vous passez nous voir, nous les numériserons et vous les rendrons de suite.

*Au plaisir de vous rencontrer,
Muriel et Véronique.*

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	16h00 à 19h00
MERCREDI / JEUDI	15h00 à 18h00
VENDREDI	9h00 à 11h00

DÉBLAIEMENT DES NEIGES, STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET ÉLAGAGE

Déblaiement des neiges

Nous rappelons aux entreprises que la chaussée et ses abords doivent être libres de toutes machines, engins, matériaux, déblais et autres. Les entrepreneurs veilleront à ce que leur chantier soit correctement signalé et qu'aucun objet ne perturbe les opérations de déblaiement. En outre, elles ont l'obligation de remettre en état (goudronnage) toutes les fouilles exécutées sur le domaine public. Nous attirons l'attention sur le fait que si un accident devait survenir à un engin de déneigement, nous nous verrions contraints de rendre ces mêmes entreprises responsables de tout dommage consécutif à la non-observation du présent avis.

Les riverains veilleront à ne laisser sur la voie publique aucun objet pouvant gêner l'action des engins de déneigement. Nous attirons l'attention des propriétaires bordiers sur les dispositions de la loi sur les routes de 1965, art. 166 et suivants, relatifs aux distances des murs et clôtures, des haies, etc. Les murs et clôtures qui ne respecteraient pas les articles précités et qui seraient endommagés lors du déblaiement des neiges ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité pour réparation. En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété (immeubles, garages, etc.) même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement.

La police effectuera des contrôles et les contrevenants seront amendés. Le déblaiement des neiges se fait en principe tôt le matin.

Chute de glaçons et corniches de neige

L'Administration communale attire l'attention des propriétaires de fonds situés en limite de voies publiques (chemins, routes, places, etc.) de veiller à éviter la chute des glaçons et les corniches de neige qui pourraient causer des dégâts aux personnes et aux choses.

Stationnement des véhicules

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise : « Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser les véhicules devant l'accès des bâtiments, sur des terrains d'autrui, sur les routes et leurs annexes, qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges ». La municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Élagage, plantation d'arbres et haies vives

Les propriétaires et locataires de terrains sont avisés que :

- les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4.50 m au-dessus de la chaussée et de 3 m au-dessus du trottoir ;
- les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année de telle sorte que les branches demeurent à 1.20 m du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 cm le long des autres voies publiques. Les branches ne s'élèveront pas à plus de 1.80 m si la distance qui sépare la haie du bord de la chaussée est d'au moins 2 m et à plus de 1 m. si cette distance est inférieure à 2 m, ces hauteurs étant mesurées depuis le niveau de la chaussée ;
- en cas de négligence, l'Administration communale fera exécuter les travaux d'élagage nécessaires sans avertissement préalable et les facturera aux propriétaires.

LUTTE CONTRE LES NUISANCES À PORT-VALAIS

ESPRIT FESTIF DES UNS ET ENVIE DE TRANQUILLITÉ DES AUTRES : QUELLE FORMULE MAGIQUE POUR LES CONCILIER ?

La première fierté de notre Commune est celle d'être un lieu de détente et de villégiature. Avec ses quais aménagés et ses espaces verts, elle attire visiteurs d'un jour, plaisanciers, familles en promenade et vacanciers profitant d'un long séjour.

Nos infrastructures de loisirs et l'école hôtelière accueillent également les jeunes et des étudiants du monde entier.

Et qui dit vacanciers ou jeunes dit : rires aux éclats, discussions animées, apéritifs à toute heure, musique, longues nuits et comportements insouciant. Il peut en découler des nuisances sonores à heure indue, ainsi que le littering, soit des déchets déposés dans des endroits inappropriés. Ces problèmes étant devenus notre réalité, il a été nécessaire de se pencher sur les causes et agir pour préserver notre cadre de vie.

Intervenir sur différents plans

Mandatés par nos soins, les patrouilleurs de la société AS Sécurité couvrent le territoire dans les zones sensibles de notre commune – le quai Laval, la gare, le port et près des campings – les week-ends, les nuits durant la belle saison et les périodes de fête et de vacances.

Ils ont pour priorité la médiation car, comme le dit Gilles Serge Agboton, Directeur de la société, le fait de sanctionner ne fera pas changer les agissements. Il convient d'abord de travailler sur la prise de conscience et le dialogue pour éviter l'effet d'escalade et faire respecter lois et règlements.

Notre Police de proximité déploie aussi son action de médiatrice, intervient avec fermeté si nécessaire et tente de résoudre les problèmes en agissant en amont, comme Eric Bressoud, Chef de poste, relate dans l'encadré ci-contre.

Nous nous posons aussi la question de la pertinence de l'installation d'un système de vidéosurveillance. Le projet est actuellement à l'étude et nous ne manquerons pas de vous informer de la suite qui y sera donnée.

La prise de conscience des besoins de l'autre par celui qui se sent lésé est également une thématique sur laquelle nous voulons insister, en demandant de la tolérance lorsque le bruit reste acceptable.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes, certains que la mise en commun de tous les efforts portera ses fruits.

Police Intercommunale du Haut-Lac (PIHL)

Les agents de la PIHL ont été rendus attentifs à la présence de petits désordres, d'incivilités, et du besoin de faire cesser ou de réprimer des méfaits de moins en moins saisissables ou identifiables à Port-Valais. Durant la saison écoulée, ce ne sont pas moins d'une centaine de contrôles des zones dites sensibles qui ont été effectués.

Souvent décriés pour leurs agissements, les quelque 400 étudiants du César Ritz Collège sont rapidement devenus notre priorité. D'entente avec la direction de l'établissement scolaire, la PIHL, par le biais de ses agents POLPROX, a mis en place une série de mesures préventives. Nous interviendrons en classe lors de chaque nouvelle rentrée, afin de sensibiliser ces étudiants provenant des quatre coins du monde aux droits et devoirs qu'implique la vie en communauté sous nos contrées.

Trois rencontres ont d'ores et déjà eu lieu. Des thèmes comme le repos des personnes dès 22h00, le ramassage systématique des déchets après une grillade ou un pique-nique, les dangers liés aux baignades nocturnes ainsi qu'à la consommation excessive d'alcool et de drogues ont été abordés.

Les étudiants semblent avoir très bien accueilli cette initiative et ont pu se rendre compte que la Police était aussi là pour leur rendre service. Les échanges nous ont permis de tirer quelques conclusions : la plupart des étudiants proviennent de grandes villes, voir de mégapoles, sont habitués à la vie nocturne et ne comprennent pas la notion de tranquillité publique à respecter dès 22h00. En été, nous collaborons avec les agents de sécurité mandatés par la Commune pour rappeler que la fête peut aussi être belle en respectant le voisinage et en laissant les places de rassemblement aussi propres qu'elles pouvaient l'être à leur arrivée. Les agents de la PIHL se tiennent à disposition de la population.

Eric Bressoud, Chef de poste
Police Intercommunale du Haut-Lac

ANNÉE CULTURELLE 20

SPECTACLES

Dim 16 février 17h
Les Moulins de mon cœur
Concert intimiste - Espace Quai n°1

Sam 21 mars 20h
Thomas Wiesel
Ça va - Salle Tauredunum

Ven 24 avril 20h
Nathalie Devantay
Nathalie Devantay vous dévoile tout - La Barge*
**ou presque*

Ven 15 mai 20h
Julien Sonjon
Un spectacle de type magie - La Barge

Ven 5 juin 20h
Sandrine Viglino
Road trip - La Barge

Ven 28 août 20h
Jokers ! Comedy Club
La Barge

Ven 18 septembre 20h
Au pire on improvise
Replay - La Barge

Dim 25 octobre 17h
Quentin Bénét & Valentin Claivoz
« Variétés sur 3 claviers » de Piaf à Brel - Espace Quai n°1

Sam 7 novembre 20h
Marie-Françoise Hofstetter
Contes - Le bleu Léman - Espace Quai n°1

EXPOS *Espace Quai n°1*

Du 29 février au 29 mars
David Boraley – *Photographie*

Du 13 juin au 29 août
Rétrospective René-Pierre Rosset – *Peinture*

Du 19 septembre au 19 octobre
Evelyne Fardel – *Aquarelle*

Du 14 novembre au 14 décembre
Nathalie Tamborini – *Art Textile*

Marché de Noël

- La Villa du Père-Noël -

14 & 15 décembre 2019



La Villa Nauplia – Le Bouveret

Samedi 11h – 20h / Dimanche 10h – 17h



Marché artisanal



Atelier bricolage
pour les enfants



Contes



Restauration

**CULT-
URE**

PORT-
-VALAIS